

REÇU LE :  
22 AOUT 2024  
SGCD FOIX

Transmis le : 21 AOUT 2024  
(Préfecture Foix)  
Affiché le : 26 AOUT 2024  
(Hôtel du Département Ariège)

DELIBERATION n°106 du Conseil d'Administration de l'Institution Interdépartementale pour  
l'Aménagement du Barrage de Montbel.

-----

Réunion du 15 juillet 2024 réuni en l'Hôtel du Département à FOIX sous la Présidence de Madame  
QUILLIEN

**Présents :**

Raymond BERDOU, Joëlle CHALAVOUX, DANIEL DEDIES, Jean-Michel FABRE, Jean-Paul FERRE,  
Nicole QUILLIEN

**Absents excusés :**

Pascal BOUREAU, Alain GINIES, Loïc GOJARD, Gilbert HEBRARD, Jessica MIQUEL, Jean-Michel  
SOLER, Christine TEQUI, Alain TOMEIO

---

**Objet : AFFECTATION DES RESULTATS 2023 - BUDGET REGIE**

Vu les articles L5421-1, L5421-2, L5421-3 et L1612-12 du Code Général des Collectivités  
Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4

Vu le rapport de Madame la Présidente du Conseil d'Administration;

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION** après en avoir délibéré

**Article 1 :** Approuve l'affectation des résultats du Budget Régie n'exécutant pas de section  
d'investissement, ce résultat en report à nouveau à l'article 002 « Résultat de fonctionnement reporté » d'un  
montant de 31 374.33 €

**Article 2 :** Autorise Madame la Présidente à remplir toutes les formalités utiles en vue de  
l'exécution de la présente délibération.

**Article 3 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal  
administratif de Toulouse dans un délai de deux mois suivant sa publication.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

La Présidente,



**Nicole QUILLIEN**